Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601527-20251216-D100_25-DE

Commune de Le Palais
BELLE ÎLE EN MER

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à 19 heures 01, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 12 décembre 2025 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du 45 avenue Carnot, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Jacqueline KERIGNARD, Carine LE HEN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Francis VILLADIER,

Était excusé et avait donné pouvoir : Yann LE POINTER à Tibault GROLLEMUND,

Etaient absents excusés : Marie-Céline GUILLERME, Jean-Claude LORIOT, Monique PAUL, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Sylvie TREMEAC-PICHOT,

Etaient absents non excusés : Guillaume CHATELAIN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU,

Secrétaire de séance : Béatrice TERRIEN

Nombre de conseillers en exercice : **22** Quorum : **11** Présents : **12** Votants : **13**

Délibération n° 100-25

MORBIHAN ENERGIES : Signature Convention Opération 56152C2019031 « Rénovation en zone Urbaine des réseaux d'éclairage » Quai Albert Roussel et Rue Joseph Le Brix – Annule et Remplace

Vu la délibération du Conseil municipal de Palais n°055-21 en date du 7 juillet 2021, approuvant la rénovation des réseaux d'éclairage public consécutive aux travaux menés à proximité de l'immeuble Saint Louis, sur les secteurs du quai Albert Roussel et de la rue Joseph Le Brix.

Depuis cette première programmation, plusieurs modifications techniques ont été nécessaires sur le terrain, notamment :

- ✓ la suppression de certains équipements initialement prévus,
- ✓ l'ajout de nouveaux points lumineux,
- ✓ la modification des emplacements de spots sur le secteur du quai Roussel,
- ✓ la reprise des EP sur l'ensemble de la rue Joseph Le Brix afin d'assurer une meilleure homogénéité d'éclairement et la compatibilité avec les réseaux existants (vers le pont Orgo).

Ces évolutions ont conduit Morbihan Énergies à revoir l'intégralité du programme et à établir une nouvelle convention de financement et de réalisation, accompagnée de la convention de partenariat actualisée.

Les frais de contributions sont les suivants :

	HT	TVA (20%)	TTC
Montant prévisionnel des travaux	12 310€	2 462€	14 772€
Participation de Morbihan Energies (30% du montant HT)	3 693€		

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ➢ **D'approuver la rénovation en zone urbaine des réseaux « Eclairage » proposée par Morbihan Energie pour une contribution prévisionnelle de la Commune de PALAIS estimée à 14 772.00 € TTC comme détaillé supra,**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601527-20251216-D100_25-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de réalisation, et la convention de partenariat, et tous documents utiles pour mener à bien l'exécution de ces deux opérations.
- Que la participation de Morbihan Energies est à imputer au compte 13 « subventions d'investissements »,
- Que le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement du budget principal qui se chargera de la récupération éventuelle de la TVA sur l'intégralité du coût réel de l'opération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)